



AVIS PUBLIC - DÉPÔT SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION

Avis public est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine que le sommaire du rôle d'évaluation 2021 a été déposé le 17 septembre 2020, au bureau municipal, 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00.

Le 1er janvier 2021 débute le troisième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021. Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;

La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, ave du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6, ou y être envoyée par courrier recommandé;

La demande peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le soixante et unième (61e) jour qui suit l'expédition d'un avis d'une modification prévue à l'article 180 de la Loi sur la fiscalité municipale et envoyée à la personne au nom de laquelle est ou était inscrit au rôle le bien visé par la modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et signé à Sainte-Marie-Madeleine, ce 17 septembre 2020.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier



Certificat de publication

Je, soussigné, Michel Morneau, secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant le dépôt sommaire du rôle pour l'année 2021 en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, le 17 septembre 2020, entre 11 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne certificat ce 17 septembre 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is positioned above the printed name.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier